Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 43

Réunion du mardi 24 mai 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

SEVRAN – GYMNASE ANDRE LEMARCHAND – NNI 93 071 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 signée par le propriétaire le 12/05/2022 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 4 jusqu'au 24/05/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – STADE JULES LADOUMEGUE N°2 – NNI 75 119 01 02
Reprise de dossier.
Cette installation sportive était classée en niveau T7 provisoire jusqu'au 27/09/2014.
Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 27/12/2021 et le 13/05/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 27/12/2021.
Elle demande à la ville de lui transmettre les documents nécessaires au classement du terrain à savoir

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation administrative de capacité
- Tests in situ récents

La C.R.T.I.S. constate avec le rapport de M. LAWSON que des travaux de maintenances ont bien été réalisés et propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/05/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LOUVRES – STADE SYLVAIN BARISSEL N°2 – NNI 95 351 01 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 09/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 181 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT N°1 – NNI 95 277 01 01
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau Eentraînement jusqu'au 14/12/2019.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 16/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 16/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 331 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.
- Facteur d'uniformité : 0.77.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/05/2024.

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT N°2 – NNI 95 277 01 02
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau E6 jusqu'au 21/01/2022.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 16/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45.
- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT N°3 – NNI 95 277 01 03
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau E6 jusqu'au 13/02/2021.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 16/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 211 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°2 – NNI 78 423 01 02
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau E6 jusqu'au 12/07/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district Des Yvelines, le 02/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 12/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 226 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/05/2024.

BUC – STADE ANDRE DUFRANNE N°2 – NNI 78 117 01 02
L'éclairage de cette installation sportive était classé en en Niveau E6 jusqu'au 17/03/2022.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district Des Yvelines, le 11/05/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/05/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 180 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

NOZAY – STADE DU MESNIL FORGET N°2 – NNI 91 458 02 02
Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 01/02/2032.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 11/02/2022.
- Plan de situation
- Avant-projet (du 24/02/2022 de conception, étude et maitrise d'œuvre OSMOSE)
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T5 SYN.

NOZAY – STADE DU MESNIL FORGET N°2 – NNI 91 458 02 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 11/05/2022.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairement du 20/10/2021

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 199 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,60

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

LIEUSAINT – STADE OMNISPORTS N°1 – NNI 77 251 01 01
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Etude d'éclairement (Philips du 21/03/2022) pour un terrain de 100m x 65m

Au regard des éléments transmis :

- Implantation de 4 mats de 18m de hauteur, équipés de 4 projecteurs LED avec une puissance de 1500 Watts.
- Eclairement moyen horizontal : 274 lux
- Facteur d'uniformité : 0,79
- Rapport Emini/Emax :0,59

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage en niveau E5, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in-situ soient conformes.

IGNY – COMPLEXE SPORTIF DE BOIS BRULES N°2 – NNI 91 312 01 02

Cette installation sportive est classée en niveau T5 stabilisé jusqu'au 10/05/2032.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis pour l'obtention d'un classement T5 SYN dans le cadre des travaux qui va être effectués dans le complexe sportif.
A la vue du rapport de l'OFFICE DE GENIE ECOLOLOGIQUE qui délimite les zones humides dans le centre sportif des Bois Brulés à IGNY, indiquant la présence de zone humide sur la majorité de la surface non imperméabilisée du Centre Sportif.
La commission note dans le tableau de surface le nombre et dimensions de nouveaux vestiaires pour le terrain T5 SYN de 6 vestiaires de 20 m2 de surfaces et de 2 vestiaires arbitres de 12 m2.
Au regard des éléments fournis et sous réserve de la prise en compte des prescriptions ci-dessus la C.R.T.I.S. donne un avis favorable au projet pour une installation sportive de niveau T5 SYN.

4. DIVERS